



FAIR est engagé dans la démarche d'accessibilité de ses formations

Le groupe projet accessibilité mesure régulièrement le niveau d'accessibilité des formations et s'engage sur des actions concrètes d'amélioration.

Nos engagements auprès des publics :

- Veille réglementaire sur l'accessibilité handicap et professionnalisation du référent handicap
- Adaptation et proposition de solutions alternatives en compensation du handicap
- Communication sur l'accessibilité de l'offre de formation

Nos axes de progrès :

- Acquérir une compétences en matière de compensation en formation des troubles du neuro-développement des apprenants
- Allègement et illustration des supports pédagogiques de formation

Des questions ?

Contactez notre référent handicap :

Amélie CARDON-VALENTIN

✉ amelie.cardon@fair-avocats.fr

☎ 02 61 53 56 30

